

VILLE D'ISTRES

CONSEIL DE QUARTIER ENTRESSEN DU 30 MAI 2017

La séance est ouverte dans les formes règlementaires à 18 heures 06, sous la présidence de Madame Céline Tramontin, Adjointe au Maire d'Istres.

Mme TRAMONTIN.- Bonsoir à tous. Je vous prie d'excuser l'absence de M. le Maire qui a été retenu par ailleurs. On va démarrer ce conseil de quartier par le sacro-saint appel.

(M. Vossenat procède à l'appel des Conseillers de quartier.)

Merci, Monsieur Vossenat. L'appel étant fait, nous allons commencer l'ordre du jour.

I. COMMUNICATIONS :

- **Présentation d'un nouveau membre du collège « Associations et acteurs socio-économiques »**

Mme TRAMONTIN.- On commence par la présentation d'un nouveau membre du collège « Associations et acteurs socio-économiques » (je ne l'ai pas croisé, je ne suis pas sûre qu'il soit là) : M. Nicolas Allègre, président de BMW en remplacement de M. Jacques Dulong. Nous accueillerons lors d'une prochaine séance M. Allègre.

- **Bilan Istres propre**

Mme TRAMONTIN.- Comme tous les ans, depuis 8 ans, Istres propre a eu lieu le 13 mai 2017. Sur ce bilan du cru 2017, quelques points à souligner concernant l'engagement du monde de l'éducation, car il y a eu un réel travail de fait auprès de différents groupes scolaires, collèges et lycées de la ville qui se sont mobilisés sur cette journée. Il y a eu une belle implication du monde du handicap et un engagement volontariste de l'AFPA sur Istres qui s'est beaucoup mobilisée aussi. Ce sont les trois points à souligner. Il y a eu énormément d'actions en amont du 13 mai. Maintenant, cela se décline sur un delta temps autour d'une semaine, 15 jours, et le jour J avec toujours une belle participation accrue de l'ensemble des acteurs de la ville sur le pourtour de l'étang de l'Olivier. Quelques chiffres, sans vous abreuser de chiffres toute la soirée, pour l'année 2017, on était aux alentours de plus de 3 500 participants avec 151 m³ de déchets collectés. Si l'on prend les deux dernières années, on était sur 154 m³ de déchets collectés en 2016, et en 2015 à 170. On voit que l'on a de plus en plus de participants et l'on arrive à faire baisser le tonnage de m³ de déchets, ce qui n'est pas inutile. Cela veut dire que cette manifestation, outre le caractère symbolique fort qu'elle a de sensibilisation de nos jeunes générations et de l'ensemble des habitants à la propreté de leur quartier, montre que la sensibilisation se fait en dehors du 13 mai. On remercie M. Garcia de piloter d'une main de maître cette manifestation, comme tous les ans.

- **Plan canicule 2017**

Mme TRAMONTIN.- Depuis 2004, chaque été la Ville est engagée dans un plan canicule qui a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une éventuelle canicule et de mettre en œuvre toutes les mesures de prévention et de gestion au niveau de notre territoire. Je crois que Mme Jullien, la directrice du CCAS, est dans la salle. Si elle veut nous donner quelques renseignements sur le plan canicule de cette année, je lui laisse la parole.

Mme JULLIEN.- Peut-être alerter chacun d'entre nous sur les dangers liés à la canicule, et surtout savoir que le CCAS tient un registre canicule pour les personnes âgées et les personnes vulnérables, afin de pouvoir les appeler en cas de déclenchement du plan canicule. Les imprimés seront à disposition chez les médecins, dans les pharmacies, dans tous les lieux sociaux et les personnes âgées pourront se signaler.

Mme TRAMONTIN.- Merci, Madame Jullien. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les formuler.

(Pas de question.)

- **Développement durable**

- **Démarche « zéro pesticide » pour la réalisation d'un plan communal de désherbage**

Mme TRAMONTIN.- Ce chapitre est bien représenté dans l'ordre du jour, preuve que la Ville s'engage sur un certain nombre de secteurs dans le développement durable et les économies d'énergie. On va commencer par la démarche « zéro pesticide » pour la réalisation d'un plan communal de désherbage. Comme je l'ai souligné, l'objectif était

que la Ville d'Istres souhaitait lancer une procédure de plan communal de désherbage et de gestion différenciée, en vue de supprimer l'usage des produits phytosanitaires par les services municipaux. Fort de ce nouvel adage, le plan communal a donné quelques directives : d'abord, d'intégrer les évolutions de la réglementation, car nous nous engageons, mais la réglementation au niveau national évolue à ce niveau ; de sensibiliser les applicateurs pour une utilisation moindre et sécurisée des produits phytosanitaires ; de faire évoluer les pratiques vers des méthodes plus respectueuses de l'environnement ; de faire évoluer les mentalités des utilisateurs (je pense que c'est le travail des services techniques, je vois qu'il y a M. Carboni au fond de la salle qui pourra peut-être nous donner plus de renseignements à l'issue de mon propos) ; de participer à la reconquête de la qualité de l'eau, car il y a un organisme qui travaille sur la ville qui s'appelle le SYMCRAU (syndicat mixte de la nappe phréatique de la Crau) qui fait des mesures régulières sur la qualité et la quantité de la nappe de la Crau. Je vous rappelle que la nappe phréatique de la Crau est la nappe qui dessert en eau potable notre bassin de population et plus largement, puisqu'il y a à peu près 90 000 personnes desservies par cette nappe phréatique. D'où la nécessité de mettre en place ce type de pratiques pour préserver notre ressource en eau. Monsieur Carboni, voulez-vous rajouter des éléments ?

M. CARBONI.- Au niveau du désherbage, nous avons adapté nos techniques de désherbage par des moyens ou du désherbage thermique à l'aide d'une flamme qui va agresser la plante et qui va éviter un système de repousse, par l'utilisation de débroussailleuses que l'on appelle réciprocatrices, qui vont vraiment rechercher plus bas la coupe de la plante. On est sensibilisé à tout cela et l'on essaie de faire évoluer. On est également dans une démarche de sensibiliser les gens et les personnes sur le « laisser pousser », parce que c'est la nature. Sans désherber il est évident que nous ne pouvons pas traiter toutes les surfaces de l'ensemble de la collectivité, mais on essaie de s'adapter, car c'est nouveau. C'est depuis le début de l'année.

M. TRIELLI.- Par rapport à la forêt qui jouxte la Tour d'Entressen, est-ce que ce désherbage est programmé ou pas ?

M. CARBONI.- Oui, le désherbage est programmé. À l'heure actuelle, je ne peux pas vous donner les dates, mais quand on va désherber la chênaie, on va le faire avec plus de concertation, puisque Mme Tramontin m'a interpellé sur le fait qu'il y avait des essences endémiques qu'il fallait préserver. On a été sensibilisé à tout cela.

Mme TRAMONTIN.- Effectivement, on a eu cette année des retours d'un administré qui nous a sensibilisés sur le fait qu'il serait plus logique de prévoir le désherbage du Mas de la Tour et de sa chênaie en dehors des moments de floraison de toutes ces espèces que l'on connaît sur le site, puisqu'il y a une orchidée sauvage qui est protégée et une autre essence dont j'ai oublié le nom. On a déjà pris attache auprès des services techniques pour mettre en place des temps de désherbage en dehors de la floraison de ces espèces.

M. JOSUAN.- Je pense qu'il ne faut surtout pas la toucher, parce que si vous touchez aux plantes, les racines vont apparaître et les arbres vont tomber. C'est ce qu'il s'est passé, il y a x temps. Il vaut mieux la laisser comme elle est, limiter le débordement, mais si vous désherbez, les racines vont sortir.

M. CARBONI.- Ce n'est pas du désherbage, c'est du débroussaillage.

Mme TRAMONTIN.- On n'est pas sur du désherbage. L'objectif n'est pas de faire un tapis nu sous la chênaie. Comme le dit M. Carboni, l'objectif est de débroussailler à minima la chênaie, car dès les beaux jours arrivés c'est un lieu propice à l'organisation de rassemblements d'associations : méchouis, guinguettes, pique-niques géants et autres. Je pense qu'il serait dommageable que l'on ferme complètement ce site et qu'on le sanctuarise, alors que maintenant on a des techniques avec les services adéquats qui sont sensibilisés. La preuve, c'est que l'on vous présente ce soir tous les travaux sur lesquels ils sont en train de travailler pour que cela puisse être débroussaillé dans les règles de l'art, en prenant en compte le fait que l'on a des espèces protégées sur le site. Il ne conviendra en aucun cas de désherber complètement la chênaie du Mas de la Tour.

M. TRIELLI.- Par rapport aux associations qui viennent dans la forêt qui jouxte la Tour qui est protégée par Natura 2000, l'association LPO, dont la présidente était Mme Deideri m'avait envoyé un mail, il y a quelque temps, me précisant qu'il fallait toucher à la forêt d'Entressen avec des pincettes.

Mme TRAMONTIN.- Bien sûr.

M. TRIELLI.- Je peux constater, quand on se promène dans la forêt d'Entressen, qu'il y a un charme particulier et l'on peut y faire de très belles photos au printemps en particulier. Or, c'est désolant par certains moments, lorsque l'on voit que des personnes viennent faire la fête, il n'y a aucun problème pour faire la fête, mais en laissant derrière eux des ballons de baudruche multicolores. J'ai dû les ramasser pour que ce soit plus net. Cela m'a choqué. D'un autre côté, je remarque qu'à l'intérieur de cette forêt on fait des sentiers qui ne vont nulle part, car je les ai suivis et je me suis retrouvé face à des arbres, on ne pouvait pas descendre plus loin. Au final, c'est un gros souci. Enfin, en ce qui concerne les réunions qu'il y a ou les tablées qui se présentent dans cet endroit, je ne sais pas si c'est judicieux de le faire sous les chênes, car c'est là où c'est le plus fragile. Plus haut, notamment près de la Tour, il y a des endroits que l'on pourrait aménager. Je parle de là où il y a la façade nord de la Tour. Avant, il y avait de petits bâtiments, il ne reste

plus que le béton, on pourrait aménager ce lieu pour faire des repas à ce niveau et non pas au milieu de la chênaie, car les gens piétinent, il y a même des personnes qui peuvent se faire mal et tomber. Et il y a des plantes qu'il faut protéger de manière incontournable.

Mme TRAMONTIN.- Plusieurs éléments de réponse à toutes les remarques que vous venez de faire. La première remarque, le Mas de la Tour n'est pas réservée toutes les semaines. Cela veut dire que le système de réservation est bien balisé. La demande arrive par écrit à l'attention de M. le Maire qui est sensibilisé au respect et au maintien de la chênaie en l'état et 3 à 4 manifestations dans l'été sont validées pour organiser ce que vous venez de dire : repas ou fêtes d'associations. On essaie vraiment au niveau du temps de respecter des délais relativement considérable pour éviter qu'il y ait tous les week-ends des manifestations sur la chênaie. Vous me parlez des sentiers qui ont été tracés. Personne n'a tracé les sentiers, Monsieur Trielli, ni la Ville ni les services. Ce sont des sentiers qui sont apparus naturellement quand on a commencé à agrandir le cercle de débroussaillage. Ils étaient déjà là, mais je pense qu'ils étaient enfouis sous la broussaille. Ni les services de la Ville, ni un quelconque particulier ne sont allés tracer des sentiers supplémentaires dans la chênaie.

M. TRIELLI.- Oui, mais visiblement, si l'on a fait un débroussaillage et qu'on les a retrouvés, à quoi ces sentiers vont-ils servir ? Pourquoi avoir fait un débroussaillage ?

Mme TRAMONTIN.- Ils ne serviront à rien, mais la problématique, c'est que vous voyez bien que la broussaille a envahi complètement la chênaie...

M. TRIELLI.- ... Excusez-moi, mais j'ai fait des études en biologie et je peux dire qu'il y a des écosystèmes. On appelle la chênaie le climax, c'est-à-dire que c'est le summum de l'équilibre biologique. Donc, quand on détruit une chênaie, qu'on la débroussaille ou que l'on change la donne de l'équilibre de cette manière, on retrouve autre chose. C'est très long avant de retrouver la chênaie.

Mme TRAMONTIN.- Je l'entends, Monsieur Trielli, mais vous comprenez aussi que l'on ne peut pas laisser la chênaie à l'état sauvage, remplie par les herbes et autres arbustes qui vont pousser, sinon à un moment donné vous ne pourrez plus y mettre un pied. Comme le dit très justement, M. Casado, les obligations légales de débroussaillage, suite aux incendies qui ont eu lieu l'été dernier, ont été prises en charge au niveau national et les Préfets organisent des réunions sur les communes sinistrées, dont la Ville d'Istres. On a également eu un certain nombre de directives de la part de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, il se trouve que c'est moi qui ai assisté à la réunion.

M. TRIELLI.- Je suis d'accord avec vous, c'est obligatoire.

Mme TRAMONTIN.- En ce qui nous concerne, entre la mise en conformité par rapport aux décisions préfectorales et de l'État qui sont prises et le fait de respecter l'écosystème, sur cette chênaie et ce Mas de la Tour, il n'a jamais été rien fait qui puisse mettre en péril l'écosystème. La preuve, c'est que quand on a été alerté sur les orchidées sauvages cette année particulièrement, je tiens à le préciser, parce que jusqu'à maintenant il y avait quelques essences et cette année particulièrement, comme sur les coquelicots de la route du Delà, on arrive à des explosions d'essences. C'est ce qui s'est produit sur la chênaie du Mas de la Tour pour l'orchidée sauvage, on a forcément adapté nos pratiques dès que l'on a été alerté sur le sujet. On est en lien constant sur ce site. En ce qui me concerne, je demande aux équipes des services techniques d'Entressen d'y passer au minimum une fois par mois pour ramasser les bois morts, vérifier qu'il n'y a pas eu de détritiques laissés, car on ne maîtrise pas non plus les regroupements nocturnes de jeunes, cela existe aussi. On passe régulièrement pour remettre le site en état. Après, une convention est signée pour que le Mas de la Tour et la chênaie soient mis à disposition, et dans cette convention il est précisé que le site doit être laissé dans l'état où ils l'ont trouvé. On y veille aussi derrière. Après, l'épiphénomène que vous avez vécu avec quatre ballons...

M. TRIELLI.- Non, ce n'est pas quatre ballons, je les ai ramassés, cela a fait une trentaine de morceaux de ballons. Il y en avait de toutes les couleurs, c'était folklo. Je préfère le dire parce qu'il faut que cela soit su.

Mme TRAMONTIN.- Oui, mais sachez que tous les mois il y a un passage obligé sur ce site.

M. TRIELLI.- Autre chose, pour un détail particulier, car vous me dites qu'il n'y a pas grand-chose mais quand même. Quand j'ai regardé un des chênes, on avait mis une balançoire qui faisait au moins 3 ou 4 mètres de hauteur, et pour monter sur la branche on a planté des morceaux de planches dans le tronc de l'arbre. Donc, les gens prennent de plus en plus d'assurance...

Mme TRAMONTIN.- ... Pas sur la chênaie ?

M. TRIELLI.- Sur les troncs de l'arbre du chêne qui appartient à la chênaie.

Mme TRAMONTIN.- Oui, mais pas sur la chênaie. Sur l'esplanade où il y a tous les chênes, j'y vais régulièrement avec les services, je n'ai jamais vu de balançoire.

M. TRIELLI.- Je vous le dis, j'ai pris des photos. J'ai les photos.

Mme TRAMONTIN.- De toute façon, on passe tous les mois et je passe avec les services. On est passé et l'on va repasser la semaine prochaine, parce que le site doit être débroussaillé. Avec M. Carboni, on a prévu de faire une réunion fin de semaine prochaine avec les services et de se rendre sur place. On est pleinement conscient.

M. TRIELLI.- Tout ce que vous avez dit c'est super, mais est-ce qu'il y a la possibilité que des personnes puissent faire des banquets à d'autres endroits qu'à l'intérieur de la Tour, près du bord où il y a les plantes, etc. ? Est-ce que l'on ne peut pas le faire en amont plus près de la Tour, en mettant tout ce qu'il faut ?

Mme TRAMONTIN.- En l'état actuel des choses non, car vous avez vu que la Tour est de nouveau en travaux de confortement. Il y a un périmètre de sécurité qui a été érigé sur lequel on ne peut pas intervenir, et l'endroit que vous me stipulez c'est une construction qui a été faite en son temps, il y a quelques années...

M. TRIELLI.- Entre les deux, mais pas sous la forêt.

Mme TRAMONTIN.- ...de manière illicite. On ne peut donc pas demander à des administrés d'occuper un lieu qui a été construit de manière illicite.

Mme SLOTALA.- Je voudrais poser une question qui demande réflexion par rapport à cette chênaie. J'ai fait Istres propre et la chênaie. Or, il y a une chose qui m'a perturbée mais on en a déjà parlé, ce sont les nombreux papiers toilette. Les gens ne savent pas faire leurs besoins dans la nature sans utiliser de papiers toilette. On peut faire ses besoins, c'est biodégradable. Je ne sais pas ce sur quoi l'on pourrait réfléchir, des toilettes sèches, je ne sais pas, mais c'est une question qui peut rester en suspens et à réfléchir.

Mme TRAMONTIN.- Il y a une piste à creuser sur les prochains projets qui vont arriver.

M. TRIELLI.- J'espère qu'il est hors de question de mettre un système de papiers toilette près de la forêt.

Mme SLOTALA.- Non, justement, au contraire, c'est ce que je dis, qu'il n'y ait plus de papiers partout.

Mme TRAMONTIN.- À creuser, à réfléchir.

- **Qualité de l'air intérieur dans les structures de la petite enfance et les écoles maternelles et élémentaires**

M. BREMAUD.- Je remplace en espérant avec succès, M. Yves Garcia. À partir du 1^{er} janvier 2018, un arrêté ministériel obligera les collectivités à surveiller l'air dans ses bâtiments publics, particulièrement les bâtiments recevant des enfants, c'est-à-dire les écoles qu'elles soient primaires, maternelles, multi-accueils, familiales, crèches, etc. Il se trouve que la Ville d'Istres s'est encore distinguée dans la mesure où elle a mis en place ces dispositifs, dès la rentrée 2016. Quelles sont les sources de désagréments qui peuvent exister ? Ce sont les matériaux de construction : peintures, mobiliers, les appareils de chauffage, les produits d'entretien, les matériels utilisés pour les activités scolaires : les colles, les encres, les peintures, etc. Des capteurs ont été installés. Ils mesurent trois phénomènes : l'hygrométrie, mesure du taux de l'humidité de l'air, les composés organiques volatils, les COV et le CO₂, dioxyde de carbone. Nous sommes en conformité depuis un an et demi en avance et les opérations de contrôle ont lieu régulièrement. Ces opérations de contrôle, c'est-à-dire les relevés de données, auront lieu à partir du 1^{er} juillet pour ne pas déranger le fonctionnement des établissements.

- **Installation de panneaux photovoltaïques en toiture de divers bâtiments publics**

M. BREMAUD.- Nous sommes dans le cadre des installations de panneaux photovoltaïques, d'abord en toiture de divers bâtiments, mais c'est la fin du chapitre. La Ville joue un rôle majeur dans le développement des énergies propres. On a actuellement sur la ville d'Istres à peu près 38 mégawatts en production et nous avons 21 mégawatts en projet. Ce qui représentera à terme, hors chauffage, l'équivalent de 20 000 foyers alimentés. On a quatre importants projets en cours ou déjà réalisés : la centrale photovoltaïque de Sulauze, sur 38 hectares, 140 000 panneaux, 12 mégawatts. Il faut savoir que c'est une réalisation qui a été faite sans fondation pour éviter tout impact sur l'environnement et surtout sur l'avenir en cas de démontage ou de choix différents. Ensuite, on a la Massuguière 1 qui est en 7 mégawatts, la Massuguière 2 où l'on a un projet de serres de 12 hectares de culture bio qui seront équipés en photovoltaïques sur une puissance de 9 mégawatts et le parc d'Artillerie d'Entressen qui est sur une étude de faisabilité de 17 mégawatts. Ensuite, la Ville a signé une convention avec un opérateur pour la mise en place de microcentrales. Il s'agit de l'installation sur des bâtiments publics déjà existants de microcentrales photovoltaïques. Six bâtiments ont été retenus sur la commune d'Istres : la Halle de Rassuen, le stade nautique, le gymnase Cavalloni, le multi accueil collectif

de la Terroulette, le groupe scolaire à Pierre Armanet et les Quatre Vents et le groupe scolaire Jules Ferry au Prépaou qui représenteront à terme 4 mégawatts.

M. TRIELLI.- En ce qui concerne les serres photovoltaïques, vous avez dit qu'il y aurait de la culture bio sur la Massuguière 2. Pour ce qui a déjà été installé sur Entressen, on nous avait dit qu'il y aurait du bio. Or, au final il n'y a que du photovoltaïque, mais il n'y a pratiquement rien dessous. Comment fait-on la différence avec ce qui est projeté actuellement ? Est-ce qu'il y a des garanties que l'on fasse de la culture bio à Massuguière ?

Mme TRAMONTIN.- Franchement, je pense que fort de l'expérience du photovoltaïque du Mas Arduin, oui, les garanties ont été prises pour celles de la Massuguière. On apprend toujours, même pas de ses erreurs, puisque ce permis du Mas Arduin n'a pas été validé par la Mairie, car ce sont des permis validés par l'État. Dans ce cas précis, la Ville a juste un rôle de conseil, après c'est l'État qui valide. On est dans la même démarche que vous de regretter que ces serres photovoltaïques ont été érigées sans que rien ne puisse pousser dessous.

- **Infrastructures et recharges pour véhicules électriques (I.R.V.E.)**

Mme TRAMONTIN.- Plus communément les IRVE, c'est un nom barbare, mais je pense que vous les avez vus sur Entressen. 18 sites ont été sélectionnés. Pour ce qui concerne Entressen, vous en avez un sur la place Lou Blaguaire et un devant le gymnase Oswaldo Arcelli. On est sur des infrastructures de recharge pour tous les véhicules électriques. Outre le fait de mettre en place ce type d'infrastructures, la Ville a souhaité une tarification attractive. On est sur 1,50 € pour une recharge et 15 € par mois pour des recharges illimitées, sachant que vous pouvez faire ce type de recharges 24 h/24 et 7 jours/7 et vous pouvez même payer avec la carte bleue en la passant sans qu'il y ait le code. Le *must* de la technologie pour que vos véhicules électriques puissent être rechargés. Je pense que sur Entressen, tout le monde les a bien en vue. Il y en a partout sur la ville d'Istres, vous en avez aussi devant l'Hôtel de Ville et sur un certain nombre d'autres sites.

- **Acquisition de véhicules électriques neufs – Attribution d'une subvention**

Mme TRAMONTIN.- Cela fait suite au point précédent. Cette fois-ci, la Ville a encouragé le développement des transports propres. Pour tous les résidents habitant à titre principal sur le territoire de la ville qui se dotent d'un véhicule 100 % électrique (voiture ou deux-roues), M. le Maire a souhaité instituer un dispositif de subventionnement. Les montants s'élèvent respectivement à 150 € pour un vélo électrique, correspondant à la description faite dans la convention qui sera signée, le cas échéant, et 1 500 € pour une voiture 100 % électrique. Si vous êtes intéressés, il faut faire vos demandes rapidement, car cette aide interviendra dans la limite de 50 voitures 100 % électriques et 50 vélos électriques par an. Si vous avez des projets d'acquérir un véhicule ou un deux-roues électrique, c'est le moment d'en profiter.

- **Déploiement du très haut débit Internet.**

Mme TRAMONTIN.- C'est un projet de déploiement de la fibre optique. Je ne sais pas si vous en avez déjà entendu parler, puisque les services sont sur site de façon récurrente pour aller voir l'installation des différents dispositifs dans les quartiers. On en est au milieu du projet. Il y a eu une phase 1 avec une étude des implantations des armoires principales sur site. Cette phase a été menée au mois de février dernier avec les services concernés et SFR. 19 armoires vont être implantées sur le territoire d'Istres et Entressen pour que l'on puisse déployer la fibre optique. Il y aura une phase 2 avec les autorisations de voirie qui vont être lancées, une phase 3 qui consistera aux travaux de construction du réseau principal et une dernière phase sur les travaux de construction du réseau secondaire dans les quartiers. Tout cela pour un achèvement, fin premier trimestre 2018. On en est au niveau du planning que je vous ai déployé : à la fin de la phase 2, on attaque la phase 3. Les démarches d'autorisations de voirie ont été faites, on attaque la phase 3 pour un raccordement dans les quartiers, fin du premier trimestre 2018.

M. TREMOUILLE.- Il faut s'inscrire quelque part ?

Mme TRAMONTIN.- Non, il ne faut pas s'inscrire, ce sont les services avec l'opérateur qui mettent en place le raccordement sur l'ensemble des quartiers. Je pense que d'ici la fin du premier trimestre 2018, il y aura de nouveau un conseil de quartier, on vous donnera l'avancée du projet et les modalités techniques in fine pour que ceux qui le souhaitent puissent être raccordés à la fibre.

- **Bilan de l'agence postale communale**

Mme TRAMONTIN.- À son inauguration, le 30 janvier 2017, vous étiez fort nombreux. Je ne vais pas vous faire le récapitulatif de tous les services que vous pouvez trouver sur cette agence postale communale. Juste faire un rappel sur le fait qu'avec ce nouveau principe, vous avez une amplitude horaire d'ouverture beaucoup plus élargie, car à la fin La Poste avait des demi-journées de fermeture. L'agence postale communale est ouverte aux heures d'ouverture de la mairie annexe et pour l'instant, sur le bilan effectué par les services, on est entre 40 et 60 personnes qui effectuent

des opérations de façon quotidienne. C'est pour la fréquentation qui est en constante augmentation. On est sur 1 500 opérations mensuelles. Je les décline en termes de pourcentage sur les différents postes : 12 % sont en lien avec les différents services financiers proposés, 21 % représentent la vente de divers produits, 32 % concernent l'affranchissement et 35 % le dépôt et la délivrance des colis et lettres recommandées. C'est l'offre de service public qui répond à des attentes et à des besoins de la population, on le vérifie chaque jour. Cela prouve qu'un relais poste était nécessaire sur le quartier d'Entressen.

Mme PIOGGINI.- Je voudrais souligner la qualité du service rendu par les agents. En effet, quand l'adresse des associations va à l'espace associatif, le courrier est déposé à l'entrée, au portail. Après, il est redistribué par le factotum de l'école dans les boîtes aux lettres des associations. Or, quand c'était La Poste, si l'on recevait un courrier notifiant une lettre recommandée ou l'arrivée d'un chéquier, si l'on n'allait pas le retirer immédiatement cela repartait aussitôt. Les agents de l'agence postale prennent le soin d'appeler et de dire : « *j'ai un chéquier, à quel moment pouvez-vous venir le chercher, je dois le renvoyer à telle date, pouvez-vous venir avant ?* », etc. Il y a une qualité que l'on n'avait pas avant.

Mme TRAMONTIN.- Merci de le souligner, car cela fait toujours plaisir.

Mme PIOGGINI.- C'est important, parce que prendre le soin d'aller se renseigner en mairie annexe pour avoir le numéro de la personne chargée de l'association, de l'appeler sur son téléphone portable, etc., j'ai beaucoup apprécié ce service que je n'avais pas auparavant. Merci à eux.

Mme TRAMONTIN.- Je profite de l'intervention de Mme Pioggini pour rappeler que le personnel de l'agence postale communale est du personnel municipal qui a été formé sur la base du volontariat et qui a fait un énorme travail de formation sur les instances de La Poste sur Istres, qui a emmagasiné beaucoup d'informations et qui met maintenant tout son savoir-faire à disposition de la population. Je tiens une nouvelle fois à remercier Mmes Moulis et Porta qui ont porté ce dossier et soutenu les agents de façon infaillible pour que cela fonctionne aussi bien.

M. DEVINE.- Dans le cadre de ce service, où en est-on avec l'éventuelle installation du distributeur de billets ?

Mme TRAMONTIN.- On est toujours sur les mêmes adages que M. le Maire a avancés le jour de l'inauguration. C'est-à-dire que M. le Maire prend en charge l'achat, la pose et la révision du distributeur, mais il ne peut pas faire le remplissage. On est toujours sur la même problématique, à savoir trouver une banque ou une administration qui accepte de venir remplir ce distributeur. A priori ce n'est pas forcément le remplissage qui pose problème, c'est l'organisation des tournées par les organismes type Brinks et compagnie pour venir remplir. Après, les problèmes techniques des banques font que pour l'instant on n'a pas réussi à trouver la banque adéquate. Mais, vous connaissez la persévérance et l'opiniâtreté de M. le Maire, il n'a pas dit son dernier mot.

- **Réouverture de l'Aqualud**

Mme TRAMONTIN.- L'Aqualud a été fermé deux mois de mi-octobre à décembre 2016 pour la dépose et la repose de la toiture, afin de refaire l'étanchéité. Je pense que tout le monde s'en était aperçu, en particulier tous les principaux utilisateurs sur le village. Les travaux se sont montés à environ 200 000 € HT et ont été pris en charge entièrement par l'assurance de l'installateur. Il faut souligner qu'il y a eu malheur, donc l'assurance a payé. Maintenant le bâtiment a rouvert et nous n'avons plus de problématiques d'étanchéité qui atterrisent dans le bassin ou les vestiaires. Tout est réglé.

M. JAREMA.- Si tout a été pris en charge, est-ce que la Mairie a fait des avances sur les travaux ? Est-ce que l'on est ensuite remboursé par l'assurance ?

M. CASADO.- C'est l'assurance de l'installateur qui a pris en charge.

M. JAREMA.- Normalement, ça doit être cela. Mais, si j'ai bonne mémoire, j'ai vu que des règlements ont été réalisés par la Mairie sur les marchés, notamment pour le démontage des climatisations ou autre, il y a eu des marchés qui ont été faits en direct que la Mairie a payés.

M. CASADO.- C'est possible.

M. JAREMA.- C'est la garantie décennale qui normalement et logiquement doit prendre l'ensemble, même s'il n'y a pas que l'étanchéité. S'il faut démonter le système de chauffage ou de climatisation, l'assurance le prend en compte. Or, j'ai vu que l'on avait fait des MAPA (marchés en direct) sur ce point. On a payé « avec nos impôts » de l'argent qui devrait normalement être payé par l'entreprise. Est-ce que ce sera rétrocedé par la suite ?

M. CASADO.- Oui, pour aller plus vite, on a dû prendre en compte les travaux de démontage des installations de climatisation. Cela a été pris en compte par la Mairie. Mais cela nous sera reversé, puisque c'est une garantie décennale. Effectivement, elle repose sur l'étanchéité neuve, il faut qu'elle soit garantie. L'assurance de SOPREMA, l'entreprise qui a fait les travaux, a pris en charge la couverture complètement, cela a été fait dans ce cadre-là, et en ce qui nous concerne, on avance une phase, on a fait le démontage.

M. JAREMA.- C'est ce que je n'avais pas compris, car normalement ils prennent tout en charge.

M. CASADO.- C'est peut-être aussi parce que l'on n'allait pas assez vite.

- **Réhabilitation du boulodrome municipal Marcel Josuan**

Mme TRAMONTIN.- Pour ceux qui fréquentent le boulodrome régulièrement, vous avez pu constater que les terrains de jeux ont été réhabilités dans leur globalité, le mobilier urbain a été remplacé, l'éclairage rénové et les réseaux ont été mis en attente pour la future réhabilitation du local. Ces travaux se sont terminés courant mars pour un montant qui s'élève à 70 000 € TTC. La deuxième tranche de travaux va concerner le local et devrait arriver dans le courant du dernier trimestre de cette année, avec une opération estimée à 330 000 € TTC pour le local, plus le mobilier qui sera mis à disposition.

M. GRANIER.- Le bureau de la Boule sauvage qui s'est réuni hier soir est très satisfait de la tenue des engagements qui avaient été annoncés en début d'année. Ils attendent avec impatience les travaux des locaux, car en 2018 La Boule sauvage fêtera ses 70 ans et dans le cadre de cet anniversaire, il y aura de nombreuses festivités réalisées sur le boulodrome et au village.

- **Rue du Serpolet**

Mme TRAMONTIN.- M. le Maire et moi-même avons été alertés par un certain nombre de riverains de la rue du Serpolet sur des problématiques de surtension électrique qui avaient occasionné des dégâts conséquents pour certains, car des climatisations se sont retrouvées HS, et des dégâts plus anecdotiques pour d'autres : frigos, machines à laver ou plaques de cuisson qui ont grillé. M. le Maire s'est rapproché des services concernés avec la société ENEDIS qui va engager une étude relative aux problèmes de surtension sur cette impasse du Serpolet. Cette décision d'investissement a été prise le 7 avril pour la suppression du câble et le remplacement par un nouveau réseau électrique. On peut remercier M. le Maire d'avoir interpellé les administrations concernées pour que l'ensemble des riverains de la rue du Serpolet puisse à nouveau utiliser leurs électroménagers et appareils électriques en toute confiance. La vraie problématique c'est que ce n'était pas une fois en passant, la surtension s'est produite trois fois en l'espace de 18 mois. On arrive à comprendre que cela puisse poser des problèmes.

Madame Soria, vous pourrez porter la bonne nouvelle.

- **Retour sur le remplacement des bennes de la déchetterie**

Mme TRAMONTIN.- Au dernier conseil de quartier, il y avait eu un vif échange de certains concernant la mise en place de bennes. Depuis le dernier conseil de quartier, les bennes en question ont été déposées et remplacées par de nouvelles bennes, dont les dimensions sont plus appropriées au parapet de sécurité qui avait été confectionné en amont. Je ne sais pas si quelqu'un est passé par la déchetterie il n'y a pas longtemps, j'ai des photos que je peux vous faire passer sur l'ancienne situation et la nouvelle. Globalement, deux chiffres clés : sur l'ancienne situation, vous aviez entre le parapet et le haut de la benne 70 centimètres, on comprenait que c'était compliqué de jeter les parpaings si haut, sur la nouvelle situation on a 30 centimètres. Les choses sont revenues à la normale. Je laisse les photos à votre disposition ici pour ceux qui voudraient constater le changement.

Mme SORIA.- Le problème concernait la hauteur, mais aussi parce qu'il y avait une largeur importante.

Mme TRAMONTIN.- Oui, cela a également été repris. L'ensemble des problématiques a été repris, les services se sont déplacés sur place avec les services Environnement de la Métropole. Il y a eu une prise en charge globale des problématiques.

Mme SORIA.- Par rapport aux normes, on ne pouvait pas jouer sur la profondeur mais on pouvait jouer sur la hauteur, car pour les personnes âgées c'était compliqué.

Mme TRAMONTIN.- On peut remercier le personnel qui travaille sur toutes ces déchetteries qui est investi et qui n'hésite pas à venir systématiquement donner un coup de main à la décharge des véhicules qui arrivent.

- **Travaux de réfection de la chaussée avenue de La Crau**

Mme TRAMONTIN.- Cela se situe avant le feu rouge qui passe sous la voie ferrée, en arrivant du côté du stade. Le système racinaire du pin a déformé la voie. La réfection va se faire sur 100 m linéaires. L'opération démarre le 31 mai, c'est-à-dire demain, et devrait durer 15 jours. Les travaux ont fait l'objet d'une fiche de liaison à la Métropole pour un montant de 45 000 €.

M. TREMOUILLE.- J'ai vu des gens qui venaient prendre des mesures sur le passage sous la voie ferrée qu'il y a juste à côté. Je suppose qu'ils vont remettre en état ce passage sous la voie ferrée, parce qu'il a souffert. Cela fait longtemps que ça dure. Ce serait bien de s'entendre et qu'une fois refaite la voie ne soit pas détruite par les réparations. Je pense que cela doit être les gens de la gare de Miramas. Ma deuxième réflexion concerne la draille du cimetière qui sert déjà de déviation à cette route. Pendant les travaux il faut certainement imaginer qu'il y a beaucoup plus de gens qui vont passer par cette draille. Or elle est vraiment dans un état, je ne suis pas sûr que les 4x4 modernes arrivent à y passer.

M. CASADO.- Les travaux de la draille sont prévus, on en parlera plus tard. Pour les travaux qui concernent le passage sous la voie ferrée, on ne ferme pas la circulation, il va y avoir des alternats. S'agissant de la partie RFF du pont, c'est compliqué de se coordonner avec eux, ils interviennent sur la partie haute de leur ouvrage et nous interviendrons sur la voirie et nous irons jusqu'au caniveau central.

M. TREMOUILLE.- Vous verrez, ils ont marqué en fluo. En fait, c'est au ras de la voirie, ce n'est pas en hauteur.

M. CASADO.- Oui, mais ils reprennent l'ensemble.

M. TREMOUILLE.- Je ne sais pas, peut-être que c'est possible ou pas, surtout si près.

M. JAREMA.- Juste un complément d'information, ce n'est plus RFF qui n'existe plus, on est repris dans SNCF réseau. Concernant les travaux qui seront repris, il y a eu simplement une réfection au niveau de l'ouvrage d'art qui est prévu, mais il n'y a rien au niveau de la SNCF et des travaux qui abîment au niveau de la voirie.

M. TREMOUILLE.- J'alerte simplement, parce que je l'ai vu. C'est à titre d'information.

M. JAREMA.- Il y a juste ça. En revanche, sur tous les travaux de voirie, demander le...

M. CASADO.- ... Les travaux de voirie en ce qui nous concerne vont descendre jusqu'au pont.

M. JAREMA.- N'oubliez pas de redemander l'autorisation à la SNCF, parce que la dernière fois c'est moi qui ai arrêté les travaux de voirie qui étaient faits sous le pont, car on n'avait pas l'autorisation de la Mairie. Je travaille à la SNCF dans les travaux. Redemandez bien les travaux, car on a des réseaux qui passent en dessous et tous travaux effectués en voirie peuvent déstabiliser la voie ferrée.

M. CASADO.- En fait, ils rabotent, on ne descend pas en profondeur. C'est une réfection de chaussée en surface, sauf la partie racinaire plus haut dans le virage où là, on a effectivement cette bosse. D'ailleurs je ne sais pas si l'on ne va pas être obligé de couper ce pin, parce que c'est une catastrophe. Et oui, Monsieur Tremouille, que faut-il faire ? On peut replanter une autre essence. Le problème est que ce type de déformation est classique pour tout ce qui concerne les pins et l'on a vraiment des soucis, car on intervient, on met de l'argent à ne plus savoir qu'en faire. On peut couper des racines, on va essayer, si l'arbre peut retrouver vie ailleurs que sur la voie c'est encore mieux. Les services techniques qui interviennent ont l'expérience de savoir si c'est faisable et surtout, quand on coupe les racines, voir si en fonction de sa configuration et de sa grosseur l'arbre ne pose pas un problème de déséquilibre pour après éventuellement tomber sur la chaussée. Il faut soit revenir tous les 2 ou 3 ans pour refaire des travaux comme ceux-là, soit si l'arbre a trouvé ailleurs de quoi se développer sans abîmer la chaussée, c'est encore mieux.

M. TREMOUILLE.- Je reste intimement convaincu que l'on peut utiliser des barrières pour empêcher les racines de revenir où on les coupe. C'est utilisé ailleurs.

M. CASADO.- C'est utilisé quand on plante les arbres. C'est assez classique, ils sont plantés dans des containers assez larges, avec des parois métalliques pour que les racines ne traversent pas, mais quand ce sont des arbres qui ont déjà poussé, ce n'est pas possible de faire comme ça. D'ailleurs vous avez des problèmes chez vous avec le platane qui bouche le canal d'arrosage où l'on a ce platane qui a traversé le canal. C'est pareil, on s'était vu avec les services techniques pour savoir ce que l'on allait faire de ce platane, on va essayer de le sauver mais c'est très compliqué.

M. TREMOUILLE.- Il y a aussi un déficit de confort sur les trottoirs. En effet, les trottoirs du centre-ville sont très beaux. Partout ailleurs, ce n'est pas pire qu'avant, mais ce n'est pas bien. À la gare les trottoirs sont dans un état lamentable.

M. CASADO.- Si vous l'avez signalé, on va regarder. On a pris en compte le busage depuis la sortie de l'avenue de La Crau jusqu'à la salle des fêtes La Grange. Cela a été pris en compte, mais s'il y a des trottoirs à rénover en amont vous le signalez, on le prend en compte.

- **Construction d'un foyer médicalisé à la Chrysalide**

Mme TRAMONTIN.- L'âge moyen des résidents du foyer de la Chrysalide avance, et à un moment donné des problématiques d'assistance à la personne et de suivi médicalisé se posent, d'où la création de ce foyer médicalisé. L'inauguration a été faite avec la pose de la première pierre. Je vais laisser la parole à la principale intéressée en charge de ce dossier, Mme Delanegra, qui va nous brosser un tableau de tout ce qui va se passer, outre la création de ce foyer médicalisé, la réhabilitation de l'ensemble des lieux de vie de la Chrysalide.

Mme DELANEGRA.- Bonsoir, je vais essayer d'être rapide. Un mot pour commencer pour ceux d'entre vous qui ne connaîtraient pas notre association. La Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos est une association loi 1901, sans but lucratif. Elle gère à ce jour 11 établissements et services pour personnes présentant un handicap mental, enfants ou adultes, sur le territoire sud et ouest de l'étang de Berre. Sur ces 11 établissements et services, 7 sont sur la commune d'Istres, notamment le foyer de vie qui s'appelle maintenant « Les Aigues Belles » et qui est sur Entressen, chemin du Mas d'Amphoux. En 2014 on a obtenu l'autorisation conjointe, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Agence Régionale de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour créer un foyer d'accueil médicalisé femmes, pour 16 adultes présentant un handicap mental, notamment parce que l'on avait mis en avant la problématique de manque de places pour ce type de structures et de l'avancée en âge des résidents que l'on accueille déjà depuis presque 30 ans sur le foyer « Les Aigues Belles », car je crois que c'est sa 29^{ème} année sur ce site à Entressen. Comme vous l'avez dit, on a pu gérer un dossier qui concerne l'ensemble du site et que l'on mène de manière conjointe, parce que c'est un projet à tiroirs.

On a commencé les travaux en mars 2017 qui concernent la réhabilitation totale du bâtiment central existant qui accueille les services collectifs, aussi bien au niveau de l'administration du foyer que de la restauration, des salles d'activités. Ce bâtiment central nous sera livré par les entreprises en novembre 2017. On croise les doigts, mais pour le moment tout le monde est dans les temps. Les travaux de création du foyer d'accueil médicalisé ont débuté concomitamment. Je vous livre en direct *live* son nom, il s'appellera "L'Esquiro". Ce bâtiment nous sera livré en mars 2018 pour une ouverture au public que nous envisageons à la rentrée 2018. Ce foyer d'accueil médicalisé va s'adresser à 16 personnes adultes ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne et plus précisément, d'un suivi médical régulier. Cela nous permettra de composer une équipe avec des professionnels médicaux et paramédicaux. Ensuite, la troisième phase concernera la rénovation des trois pavillons d'hébergement du foyer de vie.

J'ai oublié de vous préciser que le foyer accueille aujourd'hui 44 personnes. Ces trois pavillons d'hébergement seront rénovés successivement. Cette phase nous conduira au printemps 2020. Si vous avez des questions je suis à votre disposition.

Mme SORIA.- Jusqu'à quel âge gardez-vous les personnes ?

Mme DELANEGRA.- Il n'y a pas de limite d'âge.

Mme SORIA.- Vous n'allez pas les mettre après en maison de retraite, etc.

Mme DELANEGRA.- Tout dépend des projets de réorientation de chaque usager et de leur famille. S'il n'y a pas de besoins identifiés et menés avec eux, ils peuvent rester tant qu'ils le souhaitent. Après, c'est vrai que pour certains on a d'importantes problématiques médicales qui nous amènent à tenter de trouver des solutions dans d'autres structures spécialisées.

Mme TRAMONTIN.- En tout cas, c'est un beau projet pour des résidents qui participent toujours avec beaucoup de plaisir aux différentes festivités du village.

Mme DELANEGRA.- Oui, à toutes vos festivités. Merci à vous de nous accueillir à chaque fois.

Mme TRAMONTIN.- C'est à souligner. Ils sont toujours présents sur les différentes manifestations du hameau.

- **Projets immobiliers**

M. CASADO.- Nous avons deux permis en phase de chantier qui ont été accordés. Vous avez pu les voir, c'est sur l'avenue de La Crau, le projet immobilier de Bouygues, 36 logements, 28 individuels et 8 collectifs en R+1 avec 76 places de parking et France Provence Habitat, toujours sur l'avenue de La Crau, le Domaine de Vert-Pré, avec 52 logements, dont 18 individuels, 16 collectifs sociaux et 18 individuels sociaux. Nous avons prévu 121 places de stationnement, dont 36 garages clos individuels et 28 places PMR. Le permis a été accordé en février 2016 et les travaux

ont démarré. Ensuite, les permis accordés qui sont en phase de recours : l'avenue de La Crau, le Clos de l'Âne blanc dont on a souvent parlé. Cela concerne 47 logements collectifs en R+2 avec 87 places de stationnement et 16 garages. Le permis a été accordé le 12 mai. Il y a trois opérations en cours sur Entressen.

Mme SORIA.- Ils vont démolir les *trucs* ?

Mme TRAMONTIN.- Oui, les anciens services techniques. Il y aura forcément la phase de démolition avant les travaux, ainsi que l'ancien logement au fond, tout le monde attend ceka avec impatience puisqu'il est le lieu de squats le week-end.

M. JAREMA.- Dans la démolition, normalement il y avait une phase de parking pour le centre-ville.

Mme TRAMONTIN.- À la place des anciens bâtiments des services techniques qui sont tout le long, on sera sur du parking pour le centre et les commerces.

M. JAREMA.- Avez-vous une date d'échéance de l'ouverture du parking ?

Mme TRAMONTIN.- Non.

M. CASADO.- On n'a pas encore l'échéance. Pour l'instant le permis est accordé, il n'est pas en phase de réalisation.

M. JAREMA.- Oui, mais le parking ne sera pas dans la phase...

M. CASADO.- Il faut un permis de démolir. Ensuite, on verra comment on s'organise. Aujourd'hui je ne peux pas vous donner de date.

M. JAREMA.- D'accord. Avec tous les nouveaux logements qui arrivent et quand on connaît la densité de voitures, on a déjà du mal à se garer aujourd'hui, cela risque d'embouteiller encore plus.

M. CASADO.- Malheureusement, c'est ce que la loi ALUR nous impose, la densification des centres villes pour éviter d'aller conquérir les terres agricoles ou autres terres. En densifiant les centres villes, on se retrouve avec des centres-villes qui existaient déjà où il faut trouver des places de parking. C'est la raison pour laquelle sur ces opérations, on demande qu'il y ait deux places de stationnement, même si c'est du logement social, il y a du privatif, il y a la règlementation concernant les PMR, car on sait qu'il n'y a pas deux voitures dans les foyers, mais il y en a trois. Forcément, il y a un souci de stationnement qui se produit pour les gens qui habitent aux environs. C'est un choix. Je pense que c'est un bon choix, car il vaut mieux densifier les dents creuses plutôt que d'aller chercher des espaces ailleurs, notamment dans les espaces naturels ou agricoles. Donc l'urbanisation, malheureusement ou heureusement, car la démographie fait que les gens ont besoin de se loger. Or un compromis a été trouvé entre les constructions et les parkings pour ces constructions. Aujourd'hui la loi ALUR va encore plus loin, elle autorise les constructions sans parking. S'il y a des parkings publics à proximité, une gare ou un parking public souterrain, les promoteurs qui construisent à côté de ces parkings peuvent se substituer à faire des places de parking.

M. JAREMA.- Je comprends l'utilité, mais le parking qui sera en plus appartiendra-t-il à la municipalité ? À l'époque, on avait débattu qu'il y avait des lotissements qui avaient leurs places de parking et l'on reconstruisait un parking.

Mme TRAMONTIN.- Il y aura un parking public et du stationnement dans la résidence avec une barrière électrique. Il y aura deux types de parking bien différenciés.

M. JAREMA.- Combien de places offrira-t-il ?

M. CASADO.- Je n'ai pas la réponse. Vous pouvez passer à l'Urbanisme, on vous donnera tous les renseignements sur la partie publique et la partie privée de l'opération.

M. JAREMA.- Ce sont des questions qui ont été posées par les habitants, et je n'avais pas la réponse. Je passerai au service.

- **Salle polyvalente La Grange, actualisation des tarifs de location**

Mme WORMES.- Il y a de petits changements. Ce sera gratuit pour les manifestations proposées par des associations istréennes en accès gratuit n'ayant pas pour objet principal une prestation payante. En accès gratuit ayant pour objet principal une prestation à titre onéreux, c'est-à-dire les lotos, les repas, tout ce qui peut être organisé, il y aura une location de 200 €. En accès payant, c'est-à-dire une manifestation où une entrée sera payante, ce sera également

200 €. Les manifestations proposées par des associations non istréennes, 1 000 €. Les manifestations privées organisées par des particuliers, groupements ou entreprises istréennes, 50 personnes maximum, 500 € ; de 51 à 100 personnes, 750 € ; supérieur à 100 personnes, 1 000 €. Les manifestations privées organisées par des particuliers, groupements ou entreprises non istréennes, 50 personnes maximum, 1 000 € ; de 51 à 100 personnes, 1 500 € ; supérieur à 100 personnes, 2 000 €. Vous avez les nouveaux tarifs qui sont appliqués depuis le 1^{er} janvier.

M. TRIELLI.- Où sont affichés les tarifs, s'il vous plaît ?

Mme WORMES.- Si vous avez besoin de retenir La Grange, vous avez deux personnes qui sont là-bas, dont Vanessa, qui seront toujours à votre disposition pour vous donner les tarifs. Je pense qu'ils sont affichés dans le couloir de La Grange. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, vous avez un secrétariat directement à La Grange pour vous recevoir et vous donner tous les renseignements et les démarches à faire pour retenir. Renseignez-vous, car La Grange est prise pratiquement tous les jours de la semaine, et le week-end on n'en parle même pas.

- **Inauguration de l'Art'bribus des Piboules le 9 juin 2017**

Mme TRAMONTIN.- En son temps, l'Art'bribus des Piboules avait été mis en peinture par les artistes de la plateforme Art Solidaire. Puis, pour des raisons techniques il a été tagué avec impossibilité de faire disparaître les tags, comme cela peut se faire maintenant avec un produit spécifique. Ce n'était pas possible. De ce fait on a organisé une réunion avec la plateforme Art Solidaire, le Président et le bureau du CIQ en question pour connaître la façon de réhabiliter cet abribus. Il est apparu logique pour tous de faire rentrer cet abribus dans le cycle des abribus de la Ville d'Istres. C'est Claude Lepape (artiste qui avait réalisé les mosaïques de l'ancien centre administratif) qui a travaillé sur ce projet et son œuvre sera le 21^{ème} abribus de la ville et sera inaugurée le 29 juin prochain à 18 h sur l'Art'bribus des Piboules. On vous y attend nombreux, on donnera l'information à M. Chabalier, président du Comité d'intérêt de quartier de ce secteur, qui est absent ce soir.

- **Bilan « Allo travaux » - « Allo quiétude » - Visites de quartier**

M. CASADO.- C'est le traditionnel bilan. Le Maire est intervenu du 1^{er} janvier au 15 mai 2017, il a adressé 108 courriers à destination du hameau, hors courriers « Allo quiétude » et courriers « Allo travaux ». Pour la même date, en contrôle de propreté, il y a eu 140 passages effectués et l'agent chargé de contrôler la propreté de ces quartiers n'a procédé à aucun signalement en dépôt sauvage. Apparemment, cela fonctionne bien, les gens sont propres.

Concernant les tags, on en parlait précédemment, une campagne d'enlèvement a été effectuée du 15 au 17 février et l'on a enlevé 12 tags sur le hameau.

Concernant les travaux, 74 appels pour les quartiers d'Entressen sur les 994 reçus sur l'ensemble de la commune. Cela représente 7,4 %. Ils sont principalement émis par les habitants des Aubargues et des Piboules, 30 % chacun et du Gros Chêne pour 22 %. Ils portent principalement sur des problèmes d'éclairages publics et d'espaces verts.

Concernant « Allo quiétude », on a eu 11 appels pour les quartiers d'Entressen sur les 134 appels sur l'ensemble de la commune. Cela représente 8 %. Ils ont été émis principalement par les habitants du quartier du Gros Chêne, 90 % et ils portaient essentiellement sur des problèmes d'atteinte aux biens (tags et dégradations), ainsi que des nuisances sonores.

Concernant les travaux plus importants, nous avons réalisé sur le hameau une vingtaine d'opérations durant toute l'année 2016, pour un montant de 706 836 €. Parmi ces opérations, on a noté la réfection du Mas d'Amphoux pour 172 000 €, et le Petit Mas, pour 143 000 €. Ces opérations ont été complétées par le boulodrome dont on a parlé tout à l'heure, avec 56 000 € et des travaux sur l'avenue des Piboules pour la création d'une déviation du canal pour éviter les inondations. On en reparlera, car j'y suis retourné, on a des travaux complémentaires à réaliser.

Pour 2017, pour l'instant, nous avons programmé une douzaine d'opérations qui représentent 360 000 €, dont les travaux, dont on a parlé tout à l'heure avec M. Trémouille, sur l'avenue de La Crau, pour 45 000 €, et à venir, le boulevard des Ginestes, la chaussée à reprendre pour 33 600 €, le chemin des Pas perdus, pour la création d'avaloirs pour résoudre les problèmes d'inondation, pour 37 000 € et pour 2018, 896 000 € sont programmés.

Entre 2017 et 2018, en fonction de vos demandes et ce que Céline va nous remonter, on verra pour éventuellement intervertir les travaux que l'on pourra faire en avance de phase sur 2017, plutôt qu'en 2018 et vice-versa.

M. TRIELLI.- Par rapport au fait que l'on a réalisé l'action « Istres propre » et Entressen en particulier, il se trouve que l'on a nettoyé et l'on a enlevé le maximum. Or, on a remarqué qu'il y avait un certain nombre de détritiques qui se retrouvaient au fond des roubines. Les personnes ne peuvent pas descendre, j'y suis allé avec mes bottes, mais pour descendre, bonjour !, pour ressortir, c'est pareil. Ce n'est pas évident d'aller au fond pour récupérer les saletés, il y en a un certain nombre. Près du pont, quand on sort sur la voie de chemin de fer, c'est pareil pour le cours d'eau. C'est rempli de détritiques. Je ne sais pas s'il est possible de faire régulièrement une tournée pour faire toutes les roubines à ce niveau, pour enlever ce qui est caché, parce qu'on ne le voit pas. C'est le vent qui emporte tout ça, parfois ce sont les gens qui jettent. C'est un complément à faire.

M. CASADO.- En aparté, je voyais avec Céline, car il y a des roubines d'assainissement pluvial qui sont directement concernées par l'ASA. Il y a aussi des roubines d'arrosage qui ne sont pas toutes à la ville, même si l'on en enlève une partie, après il y a le civisme des gens.

M. TRIELLI.- C'est sûr, mais s'il faut attendre un an pour enlever tout ce qu'il y a au fond.

M. CASADO.- « Istres propre » est une grande fête pour réunir les gens, mais rien n'empêche les Comités d'intérêt de quartier de faire des opérations de propreté toute l'année avec nos services.

M. TRIELLI.- Le service technique pourrait passer régulièrement pour observer s'il n'y a pas de problèmes et faire une action ciblée.

Mme TRAMONTIN.- J'apporte des compléments d'information.

Forcément, une fois que les détritiques, que l'eau est là, qu'il pleut ou que la campagne d'arrosage a démarré, tout arrive sur les avaloirs. C'est mathématique. Les services techniques d'Entressen passent régulièrement récupérer au niveau des avaloirs tout ce qu'il y a à récupérer, sinon je vous assure qu'il y en aurait sur la route. In fine, hormis ce moment fort où l'on passe tous les 15 jours nettoyer tous les avaloirs en bout de roubines, ni les services techniques, comme disait M. Casado, ni « Istres propre » ne sont en capacité de nettoyer mensuellement tous les kilomètres de roubines qu'il y a sur Entressen. Après, c'est du civisme. Peut-être que sur celles qui sont le plus impactées, il y a des choses à creuser avec les différents Comités d'intérêt de quartier. Mais, cela arrive aux avaloirs, cela ne reste pas un an, Monsieur Trielli.

M. TRIELLI.- Au fond des roubines il y a des plantes, cela coince les bouteilles en plastique, les cartons, il y a aussi des animaux, c'est naturel, c'est normal, mais ce n'est pas évident de les enlever si l'on a envie de nettoyer. Quand vous allez près du gymnase, à la Buissonnière, vous regardez la roubine, vous faites 20 ou 30 m, vous allez les trouver, cela ne se voit pas parce que l'on est au niveau du sol, mais si l'on regarde un peu... Je regarde les animaux qui sont à l'intérieur, au final je me retrouve entre deux bouteilles. J'exagère un peu.

M. ALLIONE.- Concernant le nettoyage des berges, je pense plus particulièrement à celles qui remontent le boulevard des Ginestes, avant les deux berges des deux côtés, côté route et côté mur, étaient faites. Aujourd'hui, elles ne sont plus faites côté mur des habitations. Est-ce normal ? Est-ce que c'était Ouest-Provence ? Est-ce que c'était la Ville d'Istres ?

Mme TRAMONTIN.- C'est prévu, c'est une roubine privée, elle appartient à un agriculteur.

M. ALLIONE.- Je sais qu'elles sont louées par les agriculteurs.

Mme TRAMONTIN.- Non, ce n'est pas loué. Ce sont les roubines qui leur appartiennent pour amener l'eau jusque dans les prairies.

Mme SABAINI.- Ils les nettoient, mais ils laissent tout sur le bord. C'est pourri.

Mme TRAMONTIN.- On est typiquement dans la problématique où ce n'est pas du fait et du ressort de la Municipalité, mais cela appartient à l'agriculteur qui utilise le système pour pratiquer l'irrigation gravitaire dans son champ et à l'association des Arrosants. Il faudrait peut-être se retourner vers l'ASA des Arrosants d'Entressen et son Président pour leur demander si deux fois par an ils avaient la possibilité de faire le nettoyage le long des habitations.

M. CASADO.- Concernant le dépôt que vous soulignez, on travaille en partenariat avec l'ASA de Craonne sur Istres, c'est-à-dire que quand ils vont faire ce type de nettoyage, ils n'ont pas forcément les camions pour récupérer. De ce fait ils nous appellent et l'on s'organise avec les services techniques pour le faire en même temps. C'est-à-dire qu'ils débroussaillent et nettoient les roubines et en ce qui nous concerne, on récupère les végétaux. C'est un partenariat, mais il faut que l'ASA nous prévienne, car souvent quand l'agriculteur décide de le faire, il ne nous prévient pas.

Mme SABAINI.- Cet agriculteur en question nous interdit de prendre 2 litres d'eau pour arroser les plantes qui se trouvent à côté. Sauf que quand il fait son pseudo nettoyage, il laisse tout en bazar et ça ne ressemble à rien. Le civisme n'est pas que d'un côté.

M. CASADO.- Vous avez raison.

Mme TRAMONTIN.- On peut envisager de faire une réunion avec le Président de l'ASA des Arrosants d'Entressen et deux représentants des riverains où la problématique est la plus prégnante et, comme le disait M. Casado, voir comment conjointement, la Ville peut apporter un soutien technique et comment l'ASA des Arrosants peut prendre en charge le débroussaillage.

M. ALLIONE.- C'est vrai que les ronces s'amoncellent, cela monte pratiquement au-dessus du mur. Je suis directement concerné parce que mon mur de clôture donne directement sur cette roubine. J'ai les ronces qui montent plus haut que le mur. En plus, il y a plein de bêtes dedans, ce sont des ronces. Aller là-dedans avec une débroussailluse, je veux bien, mais le faire tous les ans ou deux fois par an, ce n'est pas non plus notre rôle.

Mme TRAMONTIN.- On va voir avec M. Chorot, Président de l'ASA des Arrosants.

- **Questions écrites et orales, points évoqués par les présidents des Comités d'intérêt de quartier**

M. CASADO.- Le Gros Chêne : problème de rétention d'eau sur les places Farigoule et des Lavandins. La demande de travaux a été effectuée auprès de la Métropole. Pour la place Farigoule, le montant des travaux est chiffré à 33 000 €, pour la place des Lavandins, il est chiffré à 5 000 € TTC. Le lancement des opérations est prévu au dernier trimestre 2017. Réhabilitation des abris containers boulevard des Ginestes, deuxième tranche. Juin 2017, on lance les travaux.

Mme TRAMONTIN.- Pour apporter un complément d'information, cela fait suite à la première phase qui avait eu lieu dont l'objectif était de déposer les cadres en béton et de partir sur la mise en place de containers avec les arceaux. Vous avez été nombreux à nous demander où l'on en était. La deuxième phase démarre.

M. CASADO.- Centre-ville : sécurisation de l'entrée du cimetière et reprise de la draille du cimetière. Pour l'instant, l'entrée est à l'étude aux services techniques pour savoir comment on va procéder. Concernant la reprise de la draille, on a prévu la mise en œuvre d'un bicouche pour 94 000 €. Je ne sais pas si ces travaux pourront être financés en 2017, peut-être que cela ne démarrera qu'en 2018. Je parle sous le contrôle de M. Carboni, on n'a pas budgétisé pour 2017.

M. TREMOUILLE.- Je peux en rajouter ?

M. CASADO.- Oui, surtout que l'on n'a rien dépensé pour l'instant.

M. TREMOUILLE.- Je voulais commencer par dire que le bout de terrain vague qu'il y avait au bord du passage inférieur à la voie ferrée a été particulièrement bien réussi par un jardinier qui a beaucoup de goût, parce qu'imaginer ça, bravo ! Comme je suis toujours en train de râler, pour une fois je dois dire que c'est très bien fait. J'avais vu que c'était très beau, mais beaucoup de gens m'en parlent et il faudrait remonter à cet employé...

M. CASADO.- Ce sera fait

M. TREMOUILLE.- ...que les gens ont remarqué le travail qu'il a réalisé.

Par contre, il reste toujours un bout de route qui va de cette zone qui est magnifique jusqu'à la draille du cimetière avec une haie face à la voie ferrée qui devrait être taillée à la main. Cela fait longtemps que l'on en parle, parce qu'à la machine, c'est Beyrouth. De l'autre côté il y a un trottoir et une partie du trottoir est défoncée. On le verra plus tard, mais la partie où le trottoir a été fait récemment, il y a de l'herbe qui pousse sur la route. Cela veut dire que cela détruit la route. Ce n'est pas beau et cela détruit la route. Je ne sais pas, mais il me semble qu'il serait judicieux de nettoyer et à mon avis, encore une fois, ce sont des travaux qui ne peuvent se faire qu'avec un outil à main.

M. CASADO.- J'irai voir sur place avec Céline.

M. TREMOUILLE.- La balayeuse n'y passe plus, puisqu'il y a de l'herbe, elle ne peut pas balayer.

M. CASADO.- On vous a expliqué la problématique concernant l'herbe. On ne peut plus utiliser de désherbant. C'est compliqué. Pour votre information, on a un gros souci d'herbes folles sur les trottoirs, mais en avril 2016, on avait 20 millimètres d'eau, cette année on a eu 82 millimètres tout le mois d'avril. Donc, cela a poussé. En plus, si ça tombe que l'on n'emploie plus de pesticides, on va se retrouver dans une situation compliquée.

M. TREMOUILLE.- Il faut comprendre que quand la chaussée commence à se détruire, cela va très vite. Regardez le virage de la draille du cimetière, cela a été bien pendant 6 mois et il a commencé à y avoir des trous qui n'ont pas été bouchés, l'eau rentre dessous, les camions passent, cela ravine, il n'y a plus rien de bon.

M. CASADO.- On vous a fait un joli parking.

M. TREMOUILLE.- C'est vrai.

M. CASADO.- On ne peut pas tout faire, il faut bien avoir des priorités. On a commencé de cette manière, la draille du cimetière est prévue pour fin 2017, peut-être 2018. Ce sont des estimations, on est à 94 000 €, si

vous m'ajoutez chaque fois quelque chose cela risque d'être plus compliqué. Mais j'irai jeter un coup d'œil avec Céline pour voir ce que l'on peut faire au niveau entretien.

Ensuite, Piboules et Pérounes, il n'y a pas M. Chabalière. Je suis allé sur place pour un problème d'inondations. On va réaliser des travaux avec un avaloir et une conduite qui va passer dans le piétonnier pour aller se jeter dans la draille derrière. C'est prévu en fin d'année, je n'ai pas le montant, car j'y suis allé le 18 avril, on n'a pas encore le retour du chiffrage.

Concernant la campagne de « fumiga », on avait des soucis d'eaux usées dans les eaux pluviales et l'on a aussi eu des problèmes d'inondations dans ce quartier. Les tests de fumigation ont été réalisés sur 1 600 m linéaires. Cela a fait apparaître plusieurs branchements d'eaux pluviales de privés sur des réseaux d'eaux usées, 12 points d'entrée au total. Une grille d'avaloir est également branchée sur le réseau d'eaux usées et il semble qu'il y a des problèmes d'étanchéité. Les travaux sur la partie publique vont être entrepris d'ici la fin de l'année, c'est-à-dire que l'on va raccorder l'avaloir sur le pluvial et les eaux usées. En revanche, pour les problèmes des particuliers il faudra que les administrés se mettent en conformité, c'est-à-dire que les eaux pluviales ne peuvent pas aller dans les eaux usées, sinon cela pose des problèmes.

Concernant les Aubargues, on nous a demandé un dessouchage et la mise en espaces verts de l'allée des Cabres. Ces travaux sont à l'étude aux services techniques municipaux, ils n'ont pas encore chiffré la réalisation

C'est tout ce que j'avais comme questions écrites. Y a-t-il des questions orales ?

M. JOSUAN.- Le grand pont qui passe au-dessus de la voie ferrée fait de plus en plus de bruit. J'avais déjà fait la demande il y a quelque temps, on m'avait dit que c'était normal, mais cela devient anormal.

M. CASADO.- C'est une voie qui dépend du Département, mais on va faire le relais

M. JOSUAN.- Quand les gros camions de ferraille passent, cela fait un bruit ! Et je confirme, les trottoirs de la gare sont fatigués.

Festivités et organisations

Mme TRAMONTIN.- Je crois qu'il y a beaucoup de choses à dire ce soir, parce que la période est propice. Je laisse la parole à qui veut commencer.

M. ALLIONE.- Le Comité des fêtes est dans une période importante, puisque dans un mois nous serons à l'élection de Miss Entressen. 30 mai, 30 juin, on y est tout près. Je ne vous cache pas que l'on sera en ébullition. Cela se prépare bien, on est prêt. Le programme est bouclé, la soirée mousse et les orchestres sont programmés. Nous sommes à la recherche de Miss Entressen. Il y a eu quelques inscriptions, mais nous sommes preneurs de toutes nouvelles inscriptions que ce soit Entressen ou Istres. En tous les cas, s'il y en a qui sont fanas pour venir au niveau du village, il n'y a pas de problème.

Pour les fêtes votives, c'est une partie qui arrive à grands pas.

Quelque chose de plus près, ce sont les fêtes du foin. Elles auront lieu ce week-end. Comme tous les ans, nous commençons vendredi soir par l'inauguration au centre social à 18 h 30. La plateforme d'Art solidaire se joint à nous cette année, comme elle le fait tous les ans plus ou moins, mais il y aura une exposition au niveau du centre. Il y aura ensuite l'inauguration que l'on fait habituellement et la collation du Comité des fêtes qui vous sera offerte à l'issue pour préparer cette grosse journée du samedi 3 juin, de 9 h à 18 h, sur la place du village. On a relooké la fête du foin, on n'a pas pris toute l'avenue de La Crau, on s'est limité à des artisans et des produits locaux qui sont faits main. On reste dans de l'artisanat local. Cette année, nous n'aurons pas les calèches. En revanche, il y aura d'autres animations toujours gratuites : des promenades à dos d'âne et à poney, un taureau mécanique pour les plus grands, des animations avec une compagnie de vieux métiers d'autrefois : un rémouleur, une lavandière, une repasseuse, un ruchier ... Beaucoup de choses et toujours les agriculteurs qui seront présents toute la journée avec le syndicat des jeunes agriculteurs qui revient cette année pour la deuxième année consécutive et nous fera le repas aux couleurs locales avec un plateau d'agneau grillé, des légumes de saison. Ce sera servi le midi sur la place et l'on aura toujours la buvette du comité des fêtes qui sera présente.

Je vous invite à venir vendredi soir au centre social pour l'inauguration, je vous accueillerai avec plaisir. Je vous souhaite une bonne continuation et vous dis à très bientôt pour ce mois qui arrive. Merci.

Mme PIOGINI.- Concernant l'association Entre Ces Mots, un bilan du printemps des poètes qui, comme chaque année, s'est déroulé au mois de mars 2017. Il y a eu une fréquentation aléatoire, on a eu une déception sur le vernissage, le samedi soir et lors de la soirée qui a suivi, mais le reste de la semaine s'est bien déroulé. On est satisfait. La prochaine édition aura lieu à la Chapelle au mois de mars 2018, ce sera la 18^{ème} édition. Par ailleurs, l'association Entre Ces mots organise un stage d'écriture chez l'hôte, le samedi 24 juin, de 9 h à 17 h, dans la campagne salonnaise, animé par Marie Laugier Deschamps. Il y a un nombre limité d'inscrits, il ne faut surtout pas hésiter. J'ai laissé quelques flyers à l'entrée sur la banque.

L'association organise aussi un stage d'initiation à la langue des signes française. En effet, la nouveauté de la rentrée 2016 était de proposer des ateliers d'initiation à la langue des signes française pour les enfants et les adultes. Cela s'est fait tout au long de l'année scolaire. Il y a encore quelques cours au mois de juin. On propose pour

adultes et pour enfants, à partir de 6 ans, un stage d'initiation qui se déroulera à l'espace associatif, le samedi 8 juillet et le dimanche 9 juillet de 9 h à 17 h. Ce stage sera animé par des gens diplômés en langue des signes française qui proposeront une journée d'initiation à la langue des signes française et une journée d'initiation aux « chants-signes ». Pour ceux qui ont eu l'occasion de le voir à la Chapelle, lors du dernier printemps des poètes, le mardi, où l'on a eu beaucoup de monde, c'est magnifique à voir.

Mme SLOTALA.- Concernant les festivités organisées par le centre social, la semaine après la fête du foin, nous serons présents vendredi avec la plateforme du centre social, mais la semaine suivante, on organise la traditionnelle soirée de musique sous les pins, avec divers groupes et un final pour les jeunes avec un rappeur aixois. Au niveau du centre social, on a eu notre assemblée générale et pour l'été, il y aura des activités diverses et variées pour toutes les tranches d'âge, des activités centres de loisirs ados, enfants et accueil des familles. Les programmes sont à l'accueil. Je ne vous donne pas de détails, car vous les trouverez au centre social, si vous êtes intéressés.

Je ne suis pas là pour représenter le kayak, mais je me permets de faire cette annonce, puisque le samedi et le dimanche 24 et 25 juin, le club de kayak d'Entressen organise une grande manifestation, car c'est le Championnat de France de freestyle. C'est la première fois que le club organise cette manifestation et le lendemain, il y aura un contexte international où il y aura actuellement 8 nationalités différentes d'Europe qui seront présentes. Cela va être un très beau spectacle. Cela se passe sur le canal de Craponne, au niveau d'Aureille. Je vous invite à y aller. Les élus présentes ont eu l'occasion de le voir et ont vu que c'était un spectacle rebondissant. Merci beaucoup.

Mme SORIA.- Aujourd'hui, je représente « Vieilles guimbardes, vieilles bécanes ». Cela se passera, dimanche 4 juin. Nous allons accueillir nos voitures anciennes de Rétro Fos. Cette année, nous avons aussi quelques voitures d'un club d'Eyguières qui viennent à nos côtés. Nous avons également un certain nombre de 2 CV de La Crau et cette année nous aurons quelques Américaines, mais pas toutes, parce qu'il y a un gros rassemblement à Châteauneuf-le-Rouge. On en aura un peu, mais pas comme toutes les années. Les voitures seront accueillies dès 7 h, le matin, avec café et viennoiseries pour les gens qui arrivent avec leur voiture, qui dépensent leur essence, etc. Ils seront accueillis, car à Entressen nous accueillons les gens convenablement. Ensuite, c'est ouvert au public à partir de 9 h pour la visite des différentes voitures. À partir de 10 h, il y aura une rotation, une navette entre les vieilles voitures et la place Blagaire. C'est-à-dire que les gens pourront entrer dans les vieilles voitures, arriver à La Grange et de La Grange, il y aura une autre rotation pour les ramener au centre du village. Toutes les 2 h, il y aura des rotations pour que les gens puissent se déplacer de La Grange à la place en voiture ancienne. À 10 h, on aura des animations musicales. Ensuite, à 11 h, la country. À 11 h 30, on fait l'inauguration avec un vin d'honneur où les Présidents d'associations sont cordialement invités. Après on mange, et cette année nous avons un jeune couple de « *La table de Manon* » qui va nous préparer un repas intéressant. Après le repas, vers 14 h 30, on aura le concert avec le groupe Mojito blues en trois séquences (séquence animation et séquence danse), il y aura la danse country avec Country Fos, les Rétro Fos, avec Pulsion et danse passion. On va nous apprendre à danser le rock, le madison, et tout le monde sera invité à danser.

Une belle journée en perspective sur Entressen. Venez nombreux, amenez vos conjoints, tous les passionnés de vieilles voitures et de vieilles motos aussi, mais il y a moins de motos que de voitures.

M. GRANIER.- Pour la Boule sauvage, je voudrais d'abord dire un mot sur le week-end écoulé du 19 et 20 mai durant lequel nous avons réalisé notre concours régional « Super challenge » sur 2 jours et la soirée inaugurale à laquelle cette année Mme Tramontin a participé. Cela a été relayé dans La Provence sur la page régionale avec les félicitations de tous les organisateurs des Supers challenges et des Comités régionaux de boules. Le programme de la Boule sauvage qui arrive se précise pour la fête. On commence les 17 et 18 juin avec le challenge François Bernardini qui aura lieu au boulodrome Marcel Josuan. Pour la semaine bouliste, cette année, cela change de formule. En effet, on commence le vendredi 30 juin, mais cette fois sur un concours de jeu provençal qui aura lieu toute la journée au Café d'Entressen ; le samedi 1^{er} juillet et le dimanche 2 juillet, concours de jeu provençal en triplette au Café d'Entressen, c'est le challenge Marcel Josuan ; le lundi 3 juillet, concours de jeu provençal sur la journée ; mercredi 5 juillet, pétanque en doublette au boulodrome Marcel Josuan et le vendredi 7 juillet, clôture de la semaine bouliste avec un concours de jeu provençal au boulodrome Marcel Josuan.

Mme TRAMONTIN.- Un mot pour clôturer et pour souligner le travail réalisé par la Boule sauvage concernant le développement de ses partenaires et la soirée qui a eu lieu la semaine dernière. Je les remercie. Une association locale qui prend en charge, qui met autant de cœur pour aller trouver des partenaires et de généreux donateurs afin que le club puisse continuer à briller sur les différents terrains nationaux, c'était à souligner. La Ville subventionne de façon très importante l'ensemble des associations de la ville, mais le tissu associatif est aussi en capacité de se mobiliser pour aller chercher des fonds à l'extérieur afin de mener à bien des projets. Cela en était la preuve ce soir-là. Je voulais vous féliciter une fois de plus.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous remercie de votre présence et de votre participation. À bientôt et bonne soirée.

(La séance est levée à 19 heures 49.)